

**TABLEAU D'AVANCEMENT À LA HORS CLASSE  
des professeurs certifiés, PLP, professeurs d'EPS et CPE  
RENTRÉE SCOLAIRE 2017**



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION DES RELATIONS  
ET RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS

Affaire suivie par :  
Karine COUDERC  
Gaëlle QUEVRAIN  
Sophie BORDELAIS

Téléphone : 05.57.57.38.47  
05.57.57.35.03  
05.57.57.38.69

Télécopie : 05.57.57.87.98

Mél : dpedif@ac-bordeaux.fr

5 rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

NOM :

PRÉNOM :

CORPS :

**La présente annexe accompagnée des pièces justificatives doit être adressée au plus tard le vendredi 17 février 2017 aux services de la DPE.**

**AUCUNE PIÈCE REÇUE APRÈS CETTE DATE NE SERA PRISE EN COMPTE.**

ANNEXE 2 : PRISE EN COMPTE DES BONIFICATIONS SPÉCIFIQUES  
(Bordereau d'accompagnement des pièces justificatives)

**Bonification au titre de l'exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire**

15 points sont attribués aux agents justifiant au 31/08/2017 de cinq années consécutives d'exercice au sein d'un même établissement relevant de l'éducation prioritaire (réseaux ambition réussite, ZEP, zone sensible, zone violence) ou en EREA, CURE, IME.

**Je sollicite l'attribution de cette bonification**

L'établissement dans lequel j'ai exercé fait partie de l'académie de Bordeaux.  
→ Je ne joins pas de pièce justificative

L'établissement dans lequel j'ai exercé ne fait pas partie de l'académie de Bordeaux.  
→ Je joins deux fiches de paye justifiant les cinq années consécutives d'exercice dans cet établissement (exemple : octobre 2002 et juin 2007).

**Bonification au titre de la richesse et de la diversité du parcours professionnel**

5 points sont attribués aux agents ayant un parcours professionnel présentant certaines caractéristiques dont vous trouverez la liste ci-dessous

Reconversion d'un enseignement au sein de son corps d'origine se traduisant par un changement de discipline validé au niveau national après accord de l'Inspection Générale de sa discipline

Bivalence (cette bonification ne concerne pas les PLP, fournir la mention complémentaire)

Exercice en section européenne avec justificatif de l'obtention d'une certification complémentaire (fournir l'attestation du chef d'établissement justifiant d'un service effectif pour l'année considérée)

Professeur référent handicap

**Cocher la situation pour laquelle est sollicitée la bonification**

Joindre **uniquement** les pièces relatives aux situations ci-dessus décrites.

**IMPORTANT : Les autres éléments relatifs à la richesse et à la diversité du parcours professionnels doivent être saisis sur l'application I-Prof.**